

RAPPORT FINANCIER 2018



©Alexandre Sattler / France Parrainages



france-parrainages.org



“Partagez leurs rêves”

SOMMAIRE

LE MOT DU TRÉSORIER	03
LES CHIFFRES-CLÉ DE L'ANNÉE 2018	05
LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	06
• Compte d'Emploi des Ressources 2018	06
• Commentaires sur le Compte d'Emploi des Ressources	07
LES COMPTES DE L'ANNÉE 2018	11
• Bilan et compte de résultat	17
• Annexes des comptes	22
LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	43



En 2018, c'est plus de 7 200 enfants qui ont été parrainés et près de 17 000 enfants qui ont été aidés grâce aux différents programmes de France Parrainages en France et dans le monde. Cela n'a été possible que grâce au soutien indéfectible et à l'engagement sans faille des parrains, bénévoles, donateurs, mécènes et collaborateurs de France Parrainages. Un immense merci à vous toutes et à vous tous pour ce que vous avez permis en 2018 comme depuis de nombreuses années.

Voici en synthèse ce qu'il faut retenir de l'année 2018 pour France Parrainages en termes de chiffres :

- **4,1 millions d'euros de ressources financières collectées** soit une baisse de près de 10% par rapport à 2017 ;
- **Près de 240 000 heures de bénévolat** valorisées à 3,6 millions d'euros ;
- **74% des ressources financières provenant de la générosité du public, 11% du mécénat et 15% des subventions publiques ;**
- **83% des emplois consacrés aux missions sociales, 9% aux frais de recherche de fonds, 8% aux frais de fonctionnement de l'organisme ;**
- Un déficit de ressources de 525 K€ ;
- Une trésorerie positive de 1,9 millions d'euros.

Vous le voyez, 2018 aura été une année contrastée pour France Parrainages.

Nos ressources sont en baisse de 10%, c'est significatif, même si cette baisse s'explique intégralement par la diminution du montant de legs réalisés, montant qui est par définition erratique et nous avons enregistré en 2017 un montant de legs bien au-dessus du montant moyen de legs historiquement réalisés. En 2018, nous avons l'espoir de pouvoir enregistrer dans nos comptes un nouveau legs significatif, mais sa réalisation prend plus de temps qu'escompté et les montants perçus seront inférieurs à nos attentes initiales.

Cette baisse du montant de legs ne doit pas masquer de réelles bonnes nouvelles pour les autres postes de collecte. Ainsi, les montants collectés au titre du parrainage international ont augmenté cette année pour la deuxième année consécutive. Certes cette hausse est encore limitée mais elle confirme que nous avons réussi à endiguer la tendance à la baisse enregistrée au cours des dernières années. Autre bonne nouvelle, les montants collectés au titre du mécénat augmentent eux aussi. Là aussi l'augmentation est limitée, en dépit des investissements consacrés, mais nous avons réussi à confirmer la tendance observée ces dernières années. Troisième bonne nouvelle, les montants des subventions publiques augmentent à nouveau de manière significative en 2018. Dans un contexte où la puissance publique est de plus en plus sélective, cela démontre, si tant est que

cela soit nécessaire, toute la pertinence des actions menées par France Parrainages, même si cette augmentation peut aussi être interprétée comme un juste rattrapage car les subventions publiques ne couvrent toujours que 65% des dépenses liées au parrainage de proximité en France. Et il s'agit là d'une moyenne, dans certains départements ce taux est inférieur à 50%. Au final, nos efforts et nos investissements depuis deux ans pour augmenter nos ressources paient. Il faut s'en réjouir... et amplifier l'effort en 2019.

Côté emplois, 2018 a été dans la continuité des années précédentes. Avec 83% des emplois consacrés aux actions sociales, nous continuons à gérer l'association de manière la plus économe possible afin de consacrer la part la plus importante de nos emplois aux missions sociales. Ce taux, très stable dans le temps, nous positionne très favorablement dans l'univers associatif et il faut que nous en soyons fiers. Nous avons en parallèle continué à investir dans notre développement et nos outils. Ainsi nous avons renouvelé en 2018 la campagne de street marketing visant à recruter des parrains internationaux et nous avons continué le changement de notre système d'informations. Espérons que nous sommes bientôt au bout du chemin sur ce projet.

Ces bonnes nouvelles côté ressources et côté emplois ne doivent cependant pas nous faire perdre de vue que la forte baisse de nos ressources s'est traduite par un déficit de ressources de plus de 500 K€ en 2018. Nous avons certes les fonds propres, qui s'élèveront à 304 K€ après affectation du déficit de ressources de l'année, et la trésorerie, 1,9 M€ à fin de 2018 à comparer à un montant de fonds dédiés de 1,2 M€, nécessaires pour absorber ce déficit mais nous ne pourrions le faire plusieurs années de suite. Dans ce contexte, nous avons dès le milieu de l'année 2018 pris un certain nombre de mesures de nature à pérenniser les comptes de l'association hors ressources exceptionnelles qui sont par nature erratiques. Après plusieurs années de stabilité, nous avons ainsi augmenté le taux de commission de gestion prélevées sur les montants reçus au titre de nos actions internationales. Nous avons dû également restructurer notre pôle projets qui était structurellement déficitaire. En 2019, nous allons bien entendu continuer de prêter une attention permanente à l'équilibre de nos comptes.

Vous l'aurez compris, les défis qui attendent France Parrainages sont aussi nombreux qu'enthousiasmants. Alors pour nous aider à relever ces défis, n'hésitez pas à nous rejoindre en nous apportant votre soutien sous toutes les formes qu'il puisse prendre ! En attendant nous serons bien entendu ravis de répondre à toute question que vous pourriez vous poser à la lecture de ce rapport financier et plus généralement sur l'association, ses actions et ses moyens. ”

Frédéric Haffner
Trésorier de France Parrainages



Ramatou, jeune migrante isolée, et sa marraine Patricia.

©France Parrainages

LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2018

16 500 enfants aidés à l'international
dont **6 862 enfants** parrainés individuellement à fin 2018

42
partenaires locaux
dans le monde

175 centres
de parrainages à l'international
situés dans 14 pays

400 enfants et jeunes
parrainés en France à fin 2018
655 en ajoutant les associations
partenaires membre du
réseau France Parrainages⁽¹⁾

4
antennes
de parrainage
en France
(Ile-de-France, Picardie,
Nord, Ille-et-Vilaine)

7
associations
partenaires⁽¹⁾,
membres du réseau France Parrainages
et situées dans les Bouches-du-
Rhône, en Charente Maritime,
en Gironde, en Rhône Alpes et
dans les Vosges, en Vendée et
en Haute-Loire

Plus de **250** bénévoles réguliers et **400**
parrains de proximité qui ont consacré près de
240 000 heures de bénévolat à l'association

Plus de **7 500**
cotisants et donateurs

26
collaborateurs à fin 2018

Plus de **70**
années d'existence

4,1 M€
de ressources
collectées

85%
des ressources issues
de fonds privés

83%
des dépenses affectées
aux missions sociales

9%
des dépenses affectées
aux frais de recherche de fonds

8%
des dépenses affectées
aux frais de fonctionnement

(1) Les associations partenaires sont indépendantes de France Parrainages.

LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2018

Emplois	Emplois N = Compte de résultat		Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	Ressources	Ressources collectées sur N = Compte de résultat		Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
	En k€	En %			En k€	En k€	
				Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice			696
Missions sociales	3 782	82,7	2 944	Ressources collectées auprès du public	3 009	73,5	3 009
Réalisées à l'étranger	2 830	61,8	2 818	<i>Dons manuels non affectés</i>	58	1,4	58
<i>Dont reversements</i>	2 134	46,6	2 134	<i>Dons manuels affectés</i>	2 906	71,0	2 906
<i>Dont animation et suivi des parrainages et des projets</i>	696	15,2	684	<i>Legs et autres libéralités non affectés</i>	44	1,1	44
				<i>Legs et autres libéralités affectés</i>	0	0,0	1
Réalisées en France	953	20,8	126	Autres fonds privés	374	9,1	
<i>Dont reversements</i>	16	0,3	16	<i>Cotisations</i>	70	1,7	
<i>Dont animation et suivi des parrainages</i>	937	20,5	110	<i>Mécénats et autres contributions</i>	304	7,4	
Frais de recherche de fonds	422	9,2	13	Subventions et autres concours publics	620	15,1	
Frais de fonctionnement de l'organisme	372	8,1	13	Autres produits	91	2,2	
				<i>Refacturation diverses</i>	9	0,2	
				<i>Participations des familles</i>	0	0,0	
				<i>Autres produits</i>	76	1,8	
				<i>Produits financiers</i>	7	0,2	
I. Total des emplois du compte de résultat	4 576	100	2 969	I. Total des ressources du compte de résultat	4 094	100	3 009
II. Dotation aux provisions	2			II. Reprises des provisions	25		
III. Engagement à réaliser sur ressources affectées	1 078			III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	1 011		
				IV. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public			-40
IV. Excédent de ressources de l'exercice	0			V. Insuffisance de ressources de l'exercice	525		
V. Total général	5 655		2 969	VI. Total général	5 655		2 969
Parts des acquisitions d'immobilisations de l'exercice par les ressources collectées							
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées							
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			2 969	Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			2 969
				Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice			696

Evaluation des contributions volontaires en nature (en k€)

Missions sociales		3 556	Bénévolat		3 556
Frais de recherche de fonds			Prestation en nature		235
Frais de fonctionnement et autres charges		253	Dons en nature		17
Total		3 809	Total		3 809

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

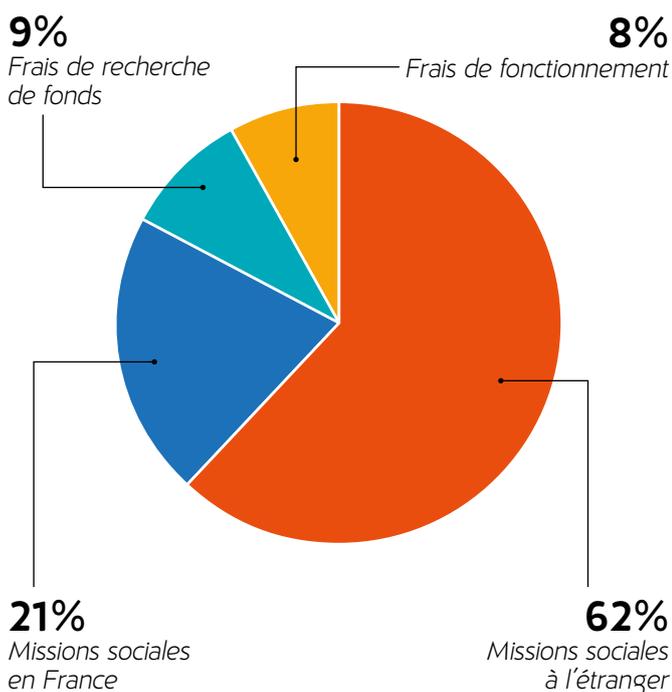
Le modèle du compte d'emploi des ressources a été normalisé par la réglementation CRC N°2008-12 du 17 mai 2008 et homologué par arrêté ministériel le 11 décembre 2008.

Ce modèle établi à partir du compte de résultat et d'éléments issus de la comptabilité analytique vise à mieux mettre en valeur les ressources et l'emploi de ces ressources collectées auprès du public.

1. EMPLOIS DE L'EXERCICE

Le total des dépenses de France Parrainages pour l'année 2018 s'élève à 4 576 k€, en très légère baisse par rapport à l'année dernière.

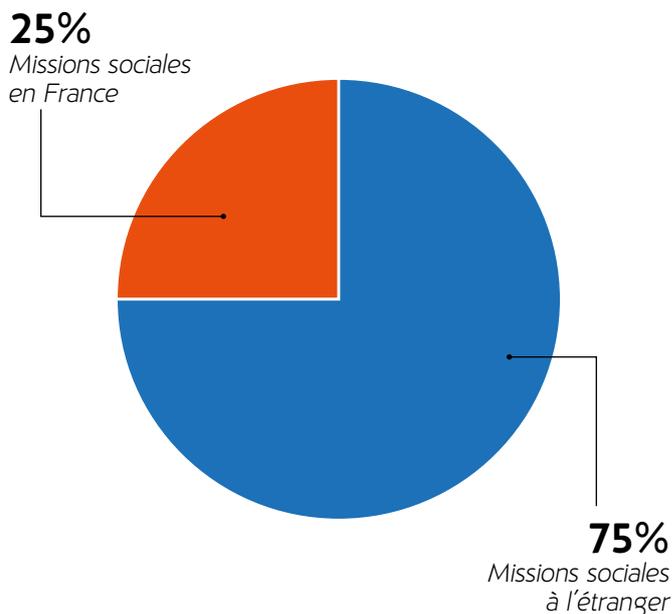
Répartition des dépenses de France Parrainages en 2018



Les missions sociales de France Parrainages se répartissent entre :

- **celles réalisées à l'étranger**, regroupant à la fois du parrainage et du financement de projets de développement bénéficiant aux enfants parrainés ;
- **celles réalisées en France** qui comprennent à la fois le parrainage de proximité d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes.

Répartition des emplois affectés aux missions sociales en 2018



1.1 Missions sociales

Les missions sociales effectuées par France Parrainages consistent en la mise en place, l'animation et le suivi de parrainages d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, en France et à l'étranger.

Pour l'année 2018, les dépenses de France Parrainages affectées à ses missions sociales s'élèvent à 3 782 k€, un chiffre comparable à l'année précédente. Les missions sociales représentent **82,7% du total des dépenses de France Parrainages**.

Si nos actions à l'international représentent, en 2018, 75% des dépenses affectées aux missions sociales de France Parrainages, l'équilibre entre nos actions à l'international et nos actions en France est tout autre si l'on prend également en compte la contribution en nature des parrains et des autres bénévoles. En prenant en compte à la fois les dépenses affectées aux missions sociales et la contribution en nature de l'ensemble des bénévoles, valorisée au total à 3 556 k€ en 2018, les emplois de France Parrainages se répartissent de la manière suivante :

- **pôle international : 40% ;**
- **parrainage de proximité en France : 60%.**

Cette répartition des emplois entre actions en France et à l'international est bien plus représentative des activités de France Parrainages que le rapport induit par la seule prise en compte des dépenses.

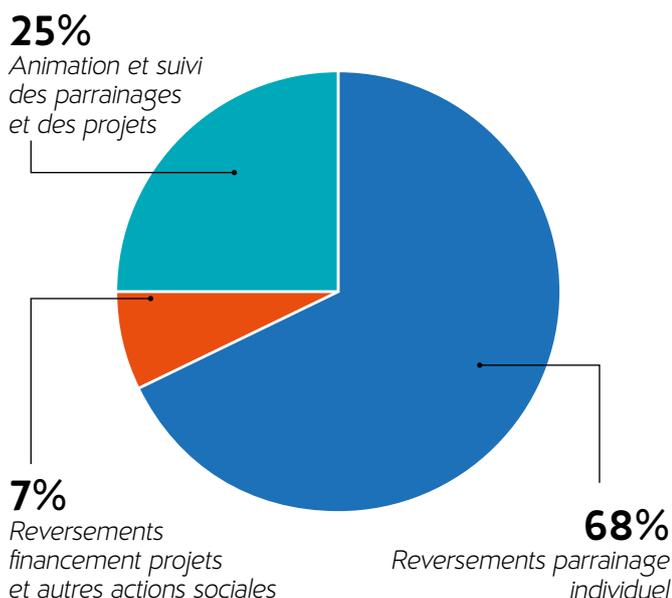
• PÔLE INTERNATIONAL

Les dépenses liées au pôle international s'élèvent, en 2018, à 2 830 k€, en hausse de 2,6% par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique avant tout par les coûts associés à la restructuration du pôle projets effectuée en 2018 alors que le montant reversé sur le terrain au titre des projets a significativement baissé en 2018 (-22%).

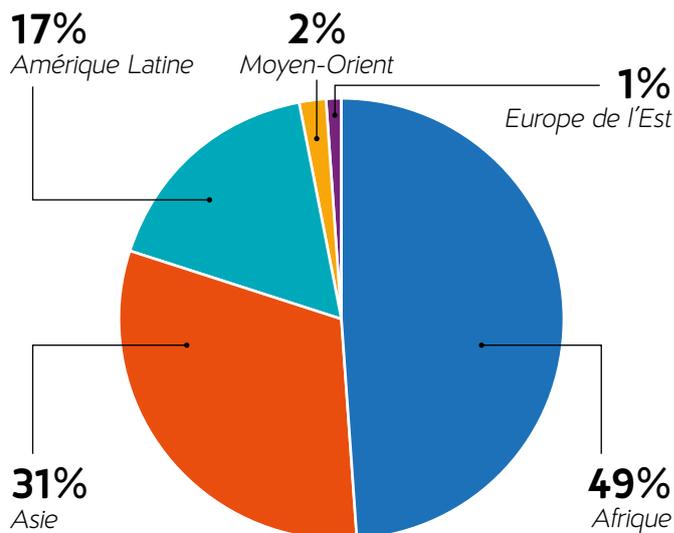
Les dépenses liées au pôle international se répartissent de la manière suivante :

- **1 922 k€ reversés dans le cadre de parrainages individuels**, en très légère baisse (-1%) par rapport à l'an dernier. L'augmentation du nombre de parrains a quasiment compensé l'impact du changement de taux de reversement sur le terrain effectué en 2018 ;
- **212 k€ reversés dans le cadre du financement de projets** de développement et d'autres actions sociales qui visent à l'amélioration des conditions de vie des enfants parrainés et de leur famille, soit une baisse significative par rapport à l'an dernier (-22%) ce qui reflète la baisse des montants collectés au titre du financement de projets au cours des années précédentes ;
- **696 k€ utilisés pour l'animation et le suivi des parrainages** et des projets internationaux, soit une hausse très significative (29%), et non récurrente, liée au coût de la restructuration du pôle projets effectuée en 2018.

Répartition des dépenses liées au parrainage international en 2018



Répartition par pays des montants versés au titre des actions à l'international en 2018



Après plusieurs années sans modification des taux de reversement sur le terrain, ceux-ci ont été modifiés mi-2018. Sauf exception, le taux de reversement sur le terrain s'élève désormais à 75%.

• PÔLE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ EN FRANCE

Les dépenses liées au parrainage de proximité en France sont constituées :

- pour l'essentiel, par **les frais de personnel nécessaires à la mise en place et au suivi des parrainages** et les dépenses associées (principalement locaux et fonctionnement) ;
- pour le solde, par des **dépenses liées à la recherche de parrains et aux activités des enfants parrainés**.

En 2018, les dépenses liées au parrainage de proximité en France s'élèvent à 953 k€, en baisse de 8% par rapport à 2017. Cette baisse est intégralement liée au démarrage de la deuxième phase du projet Bettencourt en cours d'année alors que la première phase avait couru sur toute l'année 2017 et à la fin d'un projet avec une autre fondation.

1.2 Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 422 k€ en 2018, soit une baisse de 12% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique avant tout par une baisse des frais de fonctionnement et par une diminution du montant investi en street marketing pour le recrutement de nouveaux parrains internationaux. **Au total, les frais de recherche de fonds représentent 9,2% du total des emplois de France Parrainages en 2018**, un niveau dans la fourchette basse de ses pairs.

1.3 Frais de fonctionnement de l'organisme

Les frais de fonctionnement de l'organisme s'élèvent à 372 k€ en 2018, soit **8,1% du total des emplois de France Parrainages**. Les frais de fonctionnement de l'organisme sont en hausse de 10% en 2018 par rapport à 2017, hausse qui s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au changement de systèmes d'information démarré en 2016.

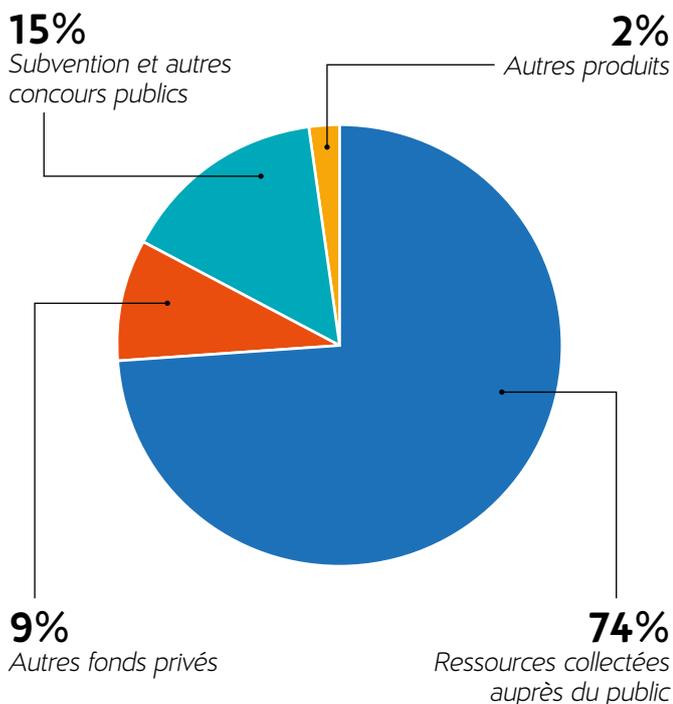
1.4 Engagements à réaliser sur ressources affectées

Le poste **Engagements à réaliser sur ressources affectées** correspond aux ressources collectées en 2018, affectées par les donateurs et non encore utilisées fin 2018.

2. RESSOURCES DE L'EXERCICE

Le total des ressources collectées par France Parrainages en 2018 s'élève à 4 094 k€. Comme les années passées, ces ressources proviennent à **85% de fonds privés**. Par rapport à 2017, les ressources collectées en 2018 sont en baisse de 9,8%. Cette baisse s'explique intégralement par la difficulté de réalisation d'un legs reçu, diminution que l'augmentation des autres ressources n'a pas réussi à compenser.

Répartition des ressources collectées par France Parrainages en 2018

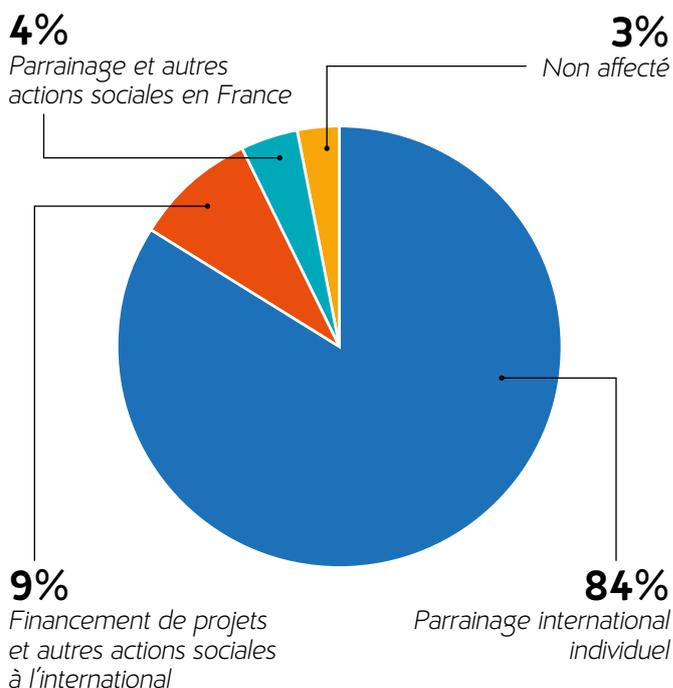


2.1 Ressources collectées auprès du public

La catégorie **Ressources collectées auprès du public** correspond au montant des contributions de toute nature (parrainages, dons, legs...) effectuées par des personnes physiques, hors cotisations.

Les **Ressources collectées auprès du public** s'élèvent à 3 009 k€ en 2018. Elles représentent **74% du total des ressources collectées par France Parrainages en 2018**. La collecte grand public de France Parrainages est en forte baisse en 2018 par rapport à 2017 (-16%). Cette baisse est intégralement due à la baisse du montant des legs alors que les autres ressources collectées auprès du public sont en augmentation de 3%. Ainsi pour la deuxième année consécutive les montants collectés au titre du parrainage sont en augmentation en 2018, ce qui est le fruit des investissements réalisés dans le recrutement de nouveaux parrains au cours des dernières années.

Répartition par affectation de la collecte grand public de France Parrainages en 2018



Comme les années précédentes, la collecte grand public de France Parrainages se caractérise par :

- un très fort taux d'affectation inhérent à l'activité de France Parrainages : en 2018, **97% des montants collectés auprès du grand public** par France Parrainages étaient affectés. Il s'agit très majoritairement des montants versés chaque mois par les parrains au titre du parrainage international ;
- un très fort taux de financement du parrainage international par la collecte grand public et, à l'inverse, un très faible taux de financement du parrainage de proximité en France par la collecte grand public, le parrainage de proximité en France restant très majoritairement financé grâce à des subventions publiques et au mécénat.

2.2 Autres fonds privés

La catégorie **Autres fonds privés** correspond au montant des cotisations et aux dons effectués par des personnes morales privées (entreprises, fondations, associations...).

Les **Autres fonds privés** collectés en 2018 s'élèvent à 374 k€, soit une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente. Ils représentent **9% du total des ressources collectées par France Parrainages en 2018**.

Les **Autres fonds privés** sont constitués des cotisations versées par les membres de l'association ainsi que du mécénat dont bénéficie l'association de la part d'un certain nombre d'entreprises, de fondations et d'associations au premier rang desquels la Fondation Bettencourt, l'association French American Aid for Children et la Fondation J.M Bruneau. Ces partenariats sont essentiels pour France Parrainages et notamment pour l'activité parrainage de proximité en France pour laquelle le mécénat constitue une source essentielle de financement en complément des subventions publiques.

Les cotisations versées à l'association ont quant à elles connu une nouvelle baisse en 2018 (-12%). France Parrainages comptait 1 974 membres fin 2018.

2.3 Subventions et autres concours publics

La catégorie **Subventions et autres concours publics** correspond essentiellement aux subventions versées par les conseils départementaux en faveur du parrainage de proximité en France.

Les **Subventions et autres concours publics** reçus en 2018 par France Parrainages s'élèvent à 620 k€ en forte hausse de 18% par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique notamment par une augmentation des subventions reçues en Ille-et-Vilaine pour le lancement d'un nouveau programme. Les subventions publiques représentent **15% des ressources collectées par France Parrainages en 2018 et 65% des dépenses liées au parrainage de proximité en France**.

2.4 Autres produits

La catégorie **Autres produits** regroupe les autres ressources de France Parrainages et principalement les produits correspondant aux placements financiers et les produits de diverses refacturations.

Le montant des **Autres produits** réalisé en 2018 s'élève à 91 k€, soit 2% des ressources de France Parrainages en 2018.

2.5 Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Le **Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs** correspond aux ressources affectées collectées antérieurement à 2018 et utilisées en 2018.

3. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes 2018 de France Parrainages font ressortir un déficit de ressources de 525 k€ se décomposant comme suit :

Décomposition de l'excédent du déficit de ressources 2018 de France Parrainages

Total des ressources collectées	+ 4 093 661
Total des dépenses réalisées	- 4 576 003
Variation des fonds dédiés ⁽¹⁾	- 66 283
Dotation aux provisions nette des reprises	+ 23 334
DÉFICIT DE RESSOURCES DE L'ANNÉE	- 525 291

⁽¹⁾ Différence entre la partie des ressources affectées collectées en 2018 (1 078 k€) n'ayant pas été utilisées durant l'exercice et la partie des ressources affectées collectées antérieurement à 2017 (1 011 k€) et utilisées durant l'exercice.

Après affectation du résultat de l'exercice, les fonds associatifs et réserves de l'association s'élèveront à 304 k€.

4. LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2018, **la trésorerie nette de France Parrainages s'élève à 1 858 453 k€**. Au cours de l'année 2018, la trésorerie de France Parrainages a diminué de 364 k€.

Le montant de la trésorerie de France Parrainages demeure à fin 2018 très supérieur à celui des fonds dédiés qui s'élèvent à 1 248 k€ au 31 décembre 2018.

LES COMPTES DE L'ANNÉE 2018



©Alexandre Sattler / France Parainages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Centre Français de Protection de l'Enfance (CFPE)

France Parrainages

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

23, Place Victor HUGO

94270 LE KREMLIN-BICETRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Centre Français de Protection de l'Enfance (CFPE) France Parrainages

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

23, Place Victor HUGO
94270 LE KREMLIN-BICETRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association Centre Français de Protection de l'Enfance (CFPE) - France Parrainages,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Français de Protection de l'Enfance (CFPE) - France Parrainages relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Le mot du Trésorier » aux pages 3 et 4 du rapport financier fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous estimons que la note du rapport financier donne une information appropriée sur la situation de l'association au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

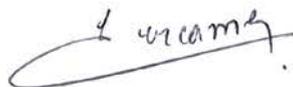
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER

CFPE FRANCE PARRAINAGES

Bilan Association

CFPE FRANCE PARRAINAGES		BILAN ACTIF					
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018		Présenté en Euros - Avec comptes substitués					
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:							
Autres immobilisations incorporelles	162 015	155 769	6 246	0,23	25 987	1,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:							
Constructions	204 715	171 729	32 986	1,53	43 615	1,67	
Autres immobilisations corporelles	165 697	140 207	25 490	1,18	30 448	1,17	
Immobilisations corporelles en cours	3 794		3 794	0,18			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:							
Autres immobilisations financières	3 330		3 330	0,15	3 330	0,13	
TOTAL (I)	539 551	467 704	71 847	3,34	103 379	3,96	
STOCKS ET EN COURS:							
Créances usagers et comptes rattachés	60 124	51 166	8 959	0,42	6 084	0,23	
Autres créances							
. Personnel	3 207		3 207	0,15	1 627	0,06	
. Autres	670 315		670 315	31,12	729 755	27,98	
Disponibilités	1 370 989		1 370 989	63,65	1 742 115	66,73	
Charges constatées d'avance	28 775		28 775	1,34	25 356	0,97	
TOTAL (II)	2 133 411	51 166	2 082 245	96,65	2 504 936	96,04	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL ACTIF	2 672 962	518 870	2 154 092	100,00	2 608 316	100,00	

CFPE FRANCE PARRAINAGES	BILAN PASSIF
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Présenté en Euros - Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	60 979	2,83	60 979	2,24
Réserves	767 705	35,64	805 188	30,87
Résultat de l'exercice	- 525 291	24,38	- 37 483	1,43
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
. Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
TOTAL(I)	303 393	14,08	828 683	31,77
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)	69 231	3,21	92 565	3,55
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	38 018	1,76		
. Sur autres ressources	1 209 500	56,15	1 181 235	45,29
TOTAL(III)	1 247 518	57,91	1 181 235	45,29
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	3 016	0,14	4 879	0,18
Fournisseurs et comptes rattachés	109 323	5,08	86 752	3,33
Autres	277 789	12,90	303 875	11,65
Produits constatés d'avance	143 821	6,68	110 327	4,23
TOTAL(IV)	533 950	24,79	505 832	19,39
TOTAL PASSIF	2 154 092	100,00	2 608 316	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CFPE FRANCE PARRAINAGES	COMPTE DE RÉSULTAT
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Présenté en Euros - Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%		
	France	Exportation	Total	%			Total	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Prestations de services	28 009		28 009	100,00	70 478	100,00	-42 469	60,25
Montants nets produits d'expl.	28 009		28 009	100,00	70 478	100,00	-42 469	60,25
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Subventions d'exploitation			611 568	N/S	517 627	734,45	93 941	16,15
Cotisations			69 924	249,95	79 904	113,37	-9 980	12,48
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			1 011 235	N/S	1 032 563	N/S	-21 328	2,06
Autres produits			3 319 107	N/S	3 868 097	N/S	-548 990	14,18
Reprise sur provisions, dépréciations			25 000	89,26	16 854	23,91	8 146	49,33
Transfert de charges			57 802	206,37	45 377	64,38	12 425	27,28
Sous-total des autres produits d'exploitation			5 094 636	N/S	5 560 423	N/S	-465 787	8,37
Total des produits d'exploitation (I)			5 122 646	N/S	5 630 901	N/S	-508 255	5,02
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
PRODUITS FINANCIERS:								
Autres intérêts et produits assimilés			7 251	25,83	7 677	10,82	-426	5,54
Total des produits financiers (II)			7 251	25,83	7 677	10,82	-426	5,54
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			5 129 896	N/S	5 638 578	N/S	-508 682	9,01
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-525 291	N/S	-37 483	53,17	-487 808	N/S
TOTAL GENERAL			5 655 187	N/S	5 676 061	N/S	-20 874	0,36
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Autres achats non stockés			34 462	123,04	38 028	53,96	-3 566	9,37
Services extérieurs			206 158	736,04	209 067	296,64	-2 909	1,38
Autres services extérieurs			418 764	N/S	455 809	646,73	-37 039	8,12
Impôts, taxes et versements assimilés			107 900	385,23	100 496	142,59	7 404	7,37
Salaires et traitements			1 087 868	N/S	1 015 570	N/S	72 298	7,12
Charges sociales			512 074	N/S	496 817	704,93	15 257	3,07
Autres charges de personnel			569	2,03	200	0,29	369	184,50
Subventions accordées par l'association			2 150 037	N/S	2 240 456	N/S	-90 419	4,03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations								
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			49 395	176,35	44 992	63,84	4 403	9,79
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations					51 166	72,60	-51 166	100,00
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			1 666	5,95	10 000	14,19	-8 334	83,33
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			1 077 518	N/S	1 006 405	N/S	71 113	7,07
Autres charges			3 712	13,25	3 318	4,71	394	11,87
Total des charges d'exploitation (I)			5 650 123	N/S	5 672 315	N/S	-22 192	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
CHARGES FINANCIERES:								
Différences négatives de change					7	0,01	-7	100,00
Total des charges financières (III)					7	0,01	-7	100,00

CFPE FRANCE PARRAINAGES	COMPTE DE RÉSULTAT
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Présenté en Euros - Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations en capital	888	3,17			888	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	888	3,17			888	N/S
Impôts sur les sociétés (VI)	4 176	14,31	3 739	5,31	437	11,63
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	5 655 187	N/S	5 676 061	N/S	-20 874	0,36
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	5 655 187	N/S	5 676 061	N/S	-20 874	0,36
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	3 555 870		4 204 215			
Prestations en nature	252 865		155 783			
Dons en nature			14 331			
TOTAL	3 808 735		4 374 329			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	17 362		14 331			
Prestations	235 483		155 783			
Personnel bénévole	3 555 870		4 204 215			
TOTAL	3 808 735		4 374 329			

Règles et méthodes comptables

I. Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les comptes présentés sont établis suivant le référentiel défini par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général. Le plan comptable des associations et fondations n'ayant pas changé.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour une meilleure compréhension des comptes annuels présentés, les modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

II. Méthodes et règles d'évaluation

A. Actif du bilan

Immobilisations incorporelles

Les valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur la durée de leur utilisation par l'association, à savoir :

Immobilisations	Durée	Méthode
- Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les méthodes d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Immobilisations	Durée	Méthode
- Constructions	15 à 20 ans	Linéaire
- Agenc. et aménag. des Constructions	10 à 20 ans	Linéaire
- Installations et agencements divers	3 à 15 ans	Linéaire
- Matériel de transport	5 ans	Linéaire
- Matériel informatique et mob. de bureau	3 à 5 ans	Linéaire

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Le portefeuille de l'association au 31 décembre 2018 se décompose comme suit :

Nature	Valeur
- Portefeuille titres	0 €
- Sicav monétaires	0 €
- OPCVM à court terme	0 €
- Compte à terme	308 200 €
- Disponibilités	1 062 694 €

L'association a choisi de passer en charges de l'exercice les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) liés à l'acquisition des valeurs mobilières de placement.

Les éventuelles provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

A la clôture, aucune plus ou moins-value latente n'est à constater, et aucune plus-value de cession n'a été comptabilisée sur l'exercice.

L'imposition des revenus des valeurs mobilières s'élève à 1 595 € pour l'exercice 2018.

A la clôture de l'exercice, le montant global de la trésorerie nette s'élève à 1 858 453 € y compris le montant de 490 480 € placé auprès de la Fondation pour l'Enfance dans le cadre de la convention de trésorerie conclue en 2011. Il convient de noter que cette trésorerie a notamment vocation à faire face aux engagements inscrits en fonds dédiés dans le bilan de l'association (soit 1 247 518 € à fin 2018).

B. Passif du bilan

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Il s'agit d'une provision pour risques pour départ en retraite pour 69 231 €.

Fonds dédiés

Conformément aux recommandations du Comité de la Charte, les fonds dédiés comprennent les soldes des dons, parrainages et legs affectés par le donateur non encore utilisés à la clôture de l'exercice.

Au 31/12/2018, les fonds Gulliver, représentant 170 000€ n'ont toujours pas été utilisés. Le conseil d'administration étudiera en 2019 le calendrier d'utilisation de ces fonds.

C. Engagements hors bilan

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Cautions et Garanties

Dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie signée entre CFPE - France Parrainages et la Fondation pour l'Enfance, la Fondation pour l'Enfance garantit à France Parrainages le capital et les intérêts de la trésorerie placée par France Parrainages auprès de la Fondation pour l'Enfance au titre de cette convention.

A la clôture de l'exercice, cette garantie s'élève à 490 480 €.

Legs en cours de réalisation

A la clôture, 4 legs sont en cours de réalisation pour un total estimé à 400 172€.

Il s'agit notamment d'un ensemble de fermes et de terre agricoles situé dans la Manche. L'ensemble représente environ 200 hectares. Les terres sont exploitées et des fermages sont perçus par l'association.

L'association a repris l'ensemble des créances afférentes à ces fermages. C'est la raison pour laquelle apparaissent au bilan une dépréciation de créance et une provision pour créance douteuse d'un montant de 56 591€.

Pour rappel, la méthode retenue pour la comptabilisation des legs est la suivante :

- Les legs en espèces et assurances-vie sont comptabilisés en produits au fur et à mesure des encaissements ;
- Les legs destinés à rester durablement dans l'association sont considérés comme des apports au fonds associatif et sont enregistrés lors de la constatation de ces apports ;
- Les legs affectés par le donateur et non utilisés en totalité à la clôture de l'exercice font l'objet d'une constatation en fonds dédiés.

D. Autres informations

Rémunération des trois plus hauts dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés de France Parrainages sont le président, le trésorier et le directeur général.

Le président et le trésorier étant bénévoles, ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association.

Parmi les trois plus hauts cadres dirigeants, seul le directeur général est rémunéré par l'association.

Indiquer la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants reviendrait donc à divulguer la rémunération du directeur général ce que l'association ne souhaite pas.

Honoraires Commissaire aux Comptes

Conformément au Code de Commerce (C.com art R123-198 et R233-14 modifiés), le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018, figurant au compte de résultat de l'exercice, s'élève à 11 562 € toutes taxes comprises.

Évaluation des contributions en nature

L'association a bénéficié de nombreuses heures de bénévolat au cours de l'exercice.

Concernant le parrainage en France, l'évaluation du temps passé par les parrains avec leurs filleuls a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- Le nombre moyen de filleuls en France au cours de l'année 2018 s'élève à 452 ;
- Chaque filleul passe un weekend sur deux avec son ou ses parrain(s), soit environ 1 000 heures par an consacrés à chaque filleul par son ou ses parrain(s) ;
- 50% de ce temps de partage est retenu pour la valorisation du bénévolat ;
- Chaque heure offerte par les parrains est valorisée sur la base d'un taux de 15 €.

Sur la base des hypothèses énoncées ci-dessus, l'estimation du bénévolat parrainage France s'élève donc pour l'exercice à 3 386 250 €.

Concernant le parrainage monde, le temps consacré par les parrains à leurs filleuls est très divers et a été jugé non évaluable.

Enfin, au-delà du parrainage, l'association a bénéficié d'un grand nombre d'heures de bénévolat au cours de l'exercice. Ce bénévolat, indispensable au développement et au fonctionnement de l'association, a été évalué à 11 308 heures pour l'année 2018, soit un montant de 169 620 € en se fondant sur une valorisation de l'heure offerte de 15 €.

Il convient d'ajouter à ces contributions en bénévolat les frais engagés par certains bénévoles et abandonnés au profit de l'association, qui ont représenté une somme de 252 864 € au cours de l'exercice.

Indemnité de départ en retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2018.

Le calcul repose sur la méthode actuarielle, celle-ci prend en compte l'ancienneté du personnel et la probabilité de présence dans l'entité à la date du départ en retraite. Pour ce faire les hypothèses suivantes ont été retenues :

Nature	Référence
- Convention collective	Handicapés (CCN66)
- Table de mortalité	Table réglementaire TG 05
- Augmentation des salaires	1 % constant pour l'ensemble du personnel
- Taux de rotation	1 % constant pour l'ensemble du personnel
- Age de départ	67 ans
- Taux d'actualisation	1,63 %
- Taux de charge	51 % en moyenne sur l'ensemble du personnel

Le montant comptabilisé à la clôture s'élève à 69 231 € et concerne l'intégralité de l'engagement pour départ à la retraite.

E. Compte d'emploi des ressources

Ressources

Ressources collectées auprès du public

- Dons manuels non affectés : il s'agit des dons effectués par le public non spécifiquement affectés par le donateur.

- Dons manuels affectés : il s'agit des dons effectués par le public spécifiquement affectés par le donateur. Ce poste inclut notamment les versements des parrains au titre du parrainage monde, les versements reçus des parrains de soutien pour le parrainage en France et les montants versés par des particuliers pour le financement de projet. Pour rappel, les dons manuels affectés par le donateur et non utilisés en totalité à la clôture de l'exercice font l'objet d'une constatation en fonds dédiés.

- Legs et autres libéralités non affectés : il s'agit des legs et assurances-vie non affectés par le donateur.

- Legs et autres libéralités affectés : il s'agit des legs et assurances-vie affectés par le donateur. Pour rappel, les legs et autres libéralités affectés par le donateur et non utilisés en totalité à la clôture de l'exercice font l'objet d'une constatation en fonds dédiés.

Autres fonds privés

- Cotisations : il s'agit des cotisations versées par les membres de l'association conformément à ses statuts.

- Mécénat et Contributions : il s'agit des montants versés à l'association par des personnes morales de droit privé, que ces montants soient affectés ou non par le donateur. Ce poste inclut notamment les montants collectés au titre des partenariats noués avec un certain nombre de fondations et d'entreprises.

Subventions et autres concours publics

Ce poste est principalement constitué des subventions publiques versées par les différents organismes publics soutenant le parrainage en France. Au premier rang de ces organismes figurent les conseils généraux des départements où des parrainages sont accompagnés par CFPE - France Parrainages.

Autres produits

Ce poste est constitué des revenus correspondant aux placements financiers, de refacturations diverses et d'indemnités reçues au titre de congés maladie ou de congés maternité.

En 2018, CFPE-France Parrainages a enregistré des loyers de fermage associés à un legs reçu pour un montant de 19K€. Une partie impayée de ces fermages a été inscrite en créances douteuses et provisionnée à hauteur de 57 K€. Afin de refléter au mieux l'équilibre économique de l'association, le montant des loyers de fermage net de la provision enregistrée a été comptabilisée en produits financiers dans le CER.

Emplois

Les emplois sont répartis par nature de dépenses en se fondant sur la comptabilité analytique de l'association.

Mission sociales

Définies par l'article 3 des statuts de CFPE - France Parrainages, les missions sociales exercées par CFPE - France Parrainages ont pour but de venir en aide aux enfants en difficulté, d'améliorer les conditions de la protection de l'enfance, de contribuer au développement tant moral que physique de l'enfant et d'apporter son appui aux parents.

A ce titre, CFPE - France Parrainages intervient principalement dans la mise en place, l'animation et le suivi de parrainages d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, tant en France qu'à l'étranger. De manière complémentaire à ses activités de parrainages, CFPE - France Parrainages participe également au financement de projets de développement dans les pays, hors la France, où des enfants sont parrainés grâce à CFPE - France Parrainages.

Les reversements correspondent aux sommes versées pour les parrainages d'enfants sur l'exercice, indépendamment de la date de versement par les parrains. Les éventuels décalages d'exercice entre (i) le moment où les versements sont effectués par les parrains et (ii) le moment où les versements sont effectués sur le terrain sont pris en compte au travers de la variation des fonds dédiés.

Les coûts liés aux missions sociales sont :

- Les coûts directement affectés à chaque mission sociale au premier rang desquels les charges de personnel, les locaux et autres frais inhérents aux missions sociales (par exemple honoraires de psychologues ou frais de mission à l'étranger) ;
- les coûts indirects associés à chaque mission sociale comme par exemple les coûts liés à l'animation du réseau de parrains, les coûts liés à la recherche de nouveaux parrains en France et 50% des coûts liés à la délégation générale tel qu'estimé sur la base des temps effectifs passés.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds correspondent à la conception, l'envoi et la diffusion d'outils destinés à la collecte de fonds (mailings etc.) ainsi que les frais du personnel dédié à la recherche de fonds et à la gestion de la base de donateurs. 25% des coûts liés à la délégation générale sont également comptabilisés en frais de recherche de fonds, estimation réalisée sur la base des temps effectifs passés.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement représentent les frais de structure, direction, comptabilité et services généraux. Ce poste inclut 25% des coûts liés à la délégation générale, le solde étant réparti entre les missions sociales et les frais de recherche de fonds.

Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public

Les règles retenues par CFPE - France Parrainages quant à l'affectation par emplois des ressources collectées sont, dans l'ordre, les suivantes :

- Affectation de l'ensemble des ressources affectées :
 - ✓ Affectation aux missions sociales concernées des ressources affectées collectées auprès du public et de mécènes ainsi que des subventions publiques ;
 - ✓ Affectation aux frais de recherche de fonds des ressources collectées grâce au mécénat afin de développer la collecte et la notoriété de France Parrainages ;
 - ✓ Affectation aux frais de fonctionnement de l'organisme des cotisations perçues et des autres produits ;

- Dans l'hypothèse où les ressources affectées à une mission sociale seraient supérieures aux emplois de l'exercice relatifs à cette mission sociale, affectation de l'excédent de ressources de la manière suivante : 50% en frais de fonctionnement de l'organisme et 50% en frais de recherche de fonds dans la limite des montants de frais de fonctionnement de l'organisme et de frais de recherche de fonds à couvrir ;

- Affectation des ressources non affectées collectées auprès du public de la manière suivante :
 - ✓ Affectation prioritaire au solde éventuel à financer des missions sociales ;
 - ✓ Affectation du solde éventuel après affectation prioritaire comme suit : 50% en frais de fonctionnement de l'organisme et 50% en frais de recherche de fonds ;

- Affectation du mécénat non affecté selon les mêmes règles que celles énoncées ci-dessus pour les ressources non affectées collectées auprès du public.

Les tableaux financiers présentés ci-après comportent les informations obligatoires ainsi que les informations significatives prévues par la réglementation en vigueur.

Actif**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

- Immobilisations brutes = 539 551 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	162 015			162 015
Immobilisations corporelles	362 725	14 142	6 455	370 412
Immobilisations en cours	0	3 794		3 794
Immobilisations financières	3 330			3 330
Total	528 059	17 936	6 455	539 551

- Amortissements et provisions d'actif = 467 704€

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	136 028	19 740		155 769
Immobilisations corporelles	288 652	29 655	6 370	311 936
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
Total	424 680	49 395	6 370	467 704

- Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Droit utilisation logiciels	162 015	155 769	6 246
Agencement immeubles	179 163	146 177	32 986
Travaux/immeubles	25 552	25 552	0
Matériel de transport	19 398	18 064	1 333
Matériel bureau	5 285	4 783	502
Matériel informatique	102 888	91 503	11 384
Mobilier	38 127	25 856	12 271
Immobilisations corporelles en cours	3 794	0	3 794
Immobilisations financières	3 330	0	3 330
Total	539 551	467 704	71 847

Etat des créances = 787 219 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 330		3 330
Autres créances clients	60 124	60 124	
Personnel et comptes rattachés	3 207	3 207	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	799	799	
Subventions publiques à recevoir	200 200	200 200	
Débiteurs divers	490 784		490 784
Charges constatées d'avance	28 775	28 775	
Total	787 219	293 105	494 114

Produits à recevoir par postes du bilan = 38 531 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	32 482
Fiscal – formation UNIFAF	6 049
Disponibilités	
Total	38 531

Charges constatées d'avance = 28 775 €

Charges constatées d'avance	2018	2017
Charges constatées d'avance	28 775	25 356
Total	28 775	25 356

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Passif**Provisions = 69 231 €**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	92 565	1 666	25 000		69 231
Prov. Dépréc. Immo. Incorp.					
Total	92 565	1 666	25 000		69 231

Etat des dettes = 566 654€

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 016	3 016		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	109 323	109 323		
Dettes fiscales & sociales	230 511	230 511		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	28 817	28 817		
Produits constatés d'avance	143 821	143 821		
Dépréciation des comptes clients	51 166	51 166		
Total	566 654	566 654		

Charges à payer par postes du bilan = 360 219 €

Charges à payer	2018	2017
Emp. & dettes établ. de crédit	3 016	4 879
Emp. & dettes financières div.		
Fournisseurs	109 323	86 752
Dettes fiscales & sociales	230 511	129 991
Autres dettes	17 460	32 247
Total	360 219	253 869

Produits constatés d'avance = 143 821 €

Produits constatés d'avance	2018	2017
<i>Produits constatés d'avance</i>	143 821	110 327
Total	143 821	110 327

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Tableau de suivi des fonds dédiés**Ressources provenant de la générosité du public :**

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Dons Etrangers				
Dons Fonds fonctionnement			38 018	38 018
Autres Dons	259 251	259 251	243 251	243 251
Mécénat				
Dons "Parrainage France"	170 000			170 000
Dons "Parrainage Monde"	747 154	747 154	796 249	796 249
DGCS Colloque Européen				
Total	1 176 405	1 006 405	1 077 518	1 247 518
Legs et donations				
Legs Mairaine Puillet	4 830	4 830		
Total	4 830	4 830		
Total	1 181 235	1 011 235	1 077 518	1 247 518

Au 31 décembre 2018, le montant inscrit en fonds dédiés dans les comptes de l'association s'élève à 1 247 518 euros. Il correspond principalement à des montants collectés au titre du parrainage monde et pour une moindre partie à des montants versés pour le parrainage en France. La majeure partie de ces montants sera utilisée au cours de l'année 2019.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	60 979			60 979
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	805 188		37 483	767 705
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(37 483)		487 808	(525 291)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total	828 683		525 291	303 393

Détail des contributions volontaires en nature**Répartition par nature de charges :**

Libellé		2018	2017
		Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
861 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)		0,00	14 330,75
	Total	0,00	14 330,75
862 - Prestations		252 864,72	155 782,79
	Total	252 864,72	155 782,79
864 - Personnel bénévole		3 555 870,00	4 204 215,00
	Total	3 555 870,00	4 204 215,00
	Total	3 808 734,72	4 374 328,54

Répartition par nature de ressources :

Libellé		2018	2017
		Débit	Débit
870 - Bénévolat		3 555 870,00	4 204 215,00
	Total	3 555 870,00	4 204 215,00
871 - Prestations en nature		235 483,00	155 782,79
	Total	235 483,00	155 782,79
875 - Dons en nature		17 381,72	14 330,75
	Total	17 381,72	14 330,75
	Total	3 808 734,72	4 374 328,54

Détail des produits et charges exceptionnels

Détail des produits exceptionnels :

Libellé	2018	2017
Sur Opérations en capital		
- Produits de cession sur actifs immobilisés	0	0
Total	0	0
Reprises aux amortissements et provisions		
- Rep. Prov. Dépréciation exceptionnelle	0	0
Total	0	0
Total général	0	0

Détail des charges exceptionnelles :

Libellé	2018	2017
Sur Opérations en capital		
- VNC immobilisées incorporelles	0	0
- VNC immobilisées corporelles		
Total	0	0
Dotations aux amortissements et provisions		
- dot. Prov. Dépréciation exceptionnelle		
Total	0	0
Total général	0	0

Autres informations**Transferts de charges**

Libellé	2018	2017
Remboursement IJSS et Prévoyance	39 479	17 760
Refacturations diverses	8 527	7 898
Services Civiques	5 380	6 277
Formation	0	0
Personnel – contrats aidés	4 416	13 442
Total général	57 802	45 377

Effectif moyen en ETP

Libellé	2018	2017
Cadres	10	11
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	15	11
Ouvriers	0	0
Total général	25	22

Compte d'Emploi annuel des Ressources 2018

Emplois	Emplois N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	Ressources	Ressources collectées sur N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		695 775
Missions sociales	3 782 474	2 944 025	Ressources collectées auprès du public	3 008 858	3 008 858
			Dons manuels non affectés	57 935	57 935
Réalisées à l'étranger	2 829 727	2 818 242	Dons manuels affectés	2 906 129	2 906 129
Dont reversements	2 134 036	2 134 036	Legs et autres libéralités non affectés	43 594	43 594
Coût direct	695 691	684 206	Legs et autres libéralités affectés	1 200	1 200
Réalisées en France	952 747	125 782	Autres fonds privés	373 683	
Dont reversements	19 000	19 000	Colocations	69 924	
Coût direct	933 747	109 782	Micrônats et autres contributions	303 759	
Frais de recherche de fonds	421 740	12 542	Subventions et autres concours publics	619 653	
Frais d'appel aux dons	421 740	12 542	Autres subventions	619 653	
Frais de fonctionnement de l'organisme	371 789	12 542	Reprise de subventions d'investissement	0	
Fonctionnement	371 789	12 542	Autres produits	91 468	
			Refacturations diverses	8 527	
			Participations des familles	0	
			Autres produits	75 690	
			Produits financiers	7 251	
I. Total des emplois du compte de résultat	4 576 003	2 969 108	I. Total des ressources du compte de résultat	4 093 661	3 008 858
II. Dotation aux provisions	1 666		II. Reprises des provisions	25 000	
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 077 518		III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	1 011 235	
IV. Excédent de ressources de l'exercice	0		IV. Variation des fonds dédiés collectées auprès du public		-39 750
V. Total général	5 655 187	2 969 108	V. Insuffisance de ressources de l'exercice	525 291	
Partis des acquisitions d'immobilisations de l'exercice financées par les ressources collectées			VI. Total général	5 655 187	2 969 108
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées			Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 969 108
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 969 108	Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		695 775

Evaluation des contributions volontaires en nature					
Missions sociales		3 555 870	Bénévolat		3 555 870,00
Frais de recherche de fonds		252 864	Prestation en nature		235 483,00
Frais de fonctionnement et autres recherches			Dons en nature		17 361,00
Total		3 808 734	Total		3 808 734

Tableau des flux de trésorerie

	2018	2017
Trésorerie à l'ouverture	1 737	1 781
Opérations d'exploitation		
Résultat net	- 525	-35
Var. des dotations et reprises d'amort. et provisions	-26	-89
Variation des fonds dédiés	-66	26
Marge brute d'autofinancement	-617	-98
Plus ou moins-value de cession	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement	-236	-47
Flux de trésorerie d'Exploitation	-381	-51
Acquisition	11	7
Cession	0	0
Opérations d'investissements	11	7
Opérations de financements	0	0
Trésorerie à la clôture	1 367	1 737

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



© Cause Photo Travels / France Parrainages

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Centre Français de Protection de l'Enfance (CFPE)

France Parrainages

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

23, place Victor HUGO
94270 LE KREMLIN-BICETRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2018

Centre Français de Protection de l'Enfance (CFPE) France Parrainages

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901
23, place Victor Hugo
94270 LE KREMLIN-BICETRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1.1 Convention de partenariat entre les associations CFPE - France Parrainages et Parrainage 17 afin de développer le parrainage de proximité en Charente-Maritime

Les associations CFPE - France Parrainages et Parrainage 17 ont signé une convention de partenariat le 7 juillet 2016 pour une durée d'un an à compter de la date de signature. La convention, dont l'échéance initiale était le 6 juillet 2017, a été renouvelée par tacite reconduction. L'association CFPE - France Parrainages s'engage à soutenir le développement de l'activité de parrainages de proximité de l'association Parrainage 17. Un produit de 250 € a été comptabilisé sur l'exercice 2018 au titre de cette convention.

Administrateurs concernés : Rémy OUVRARD, vice-président de l'association Parrainage 17, et Norbert GOMAR, également administrateur de Parrainage 17.

1.2 Convention de partenariat entre les associations CFPE - France Parrainages et Horizon Parrainage afin de développer le parrainage de proximité dans le département du Rhône

Les associations CFPE - France Parrainages et Horizon Parrainage ont signé une convention de partenariat le 23 juin 2016 pour une durée d'un an à compter de la date de signature. La convention, dont l'échéance initiale était prévue le 22 juin 2017, a été renouvelée par tacite reconduction. L'association CFPE - France Parrainages s'engage à soutenir le développement de l'activité de parrainages de proximité de l'association Horizon Parrainage dans le département du Rhône. Un produit de 500 € a été comptabilisé sur l'exercice 2018 au titre de cette convention.

Administrateurs concernés : Rémy OUVRARD, représentant des associations partenaires membre du réseau de CFPE - France Parrainages, et Jacques BELLET, également administrateur d'Horizon Parrainage.

1.3 Convention de partenariat entre les associations CFPE - France Parrainages et Parrainage 33 afin de développer le parrainage de proximité dans le département de la Gironde

Les associations CFPE - France Parrainages et Parrainage 33 ont signé une convention de partenariat le 1^{er} juillet 2016 pour une durée d'un an à compter de la date de signature. La convention, dont l'échéance initiale était prévue le 30 juin 2017, a été renouvelée par tacite reconduction. L'association CFPE - France Parrainages s'engage à soutenir le développement de l'activité de parrainages de proximité de l'association Parrainage 33 dans le département de la Gironde. Un produit de 250 € a été comptabilisé sur l'exercice 2018 au titre de cette convention.

Administrateurs concernés : Rémy OUVRARD, représentant des associations partenaires membre du réseau de CFPE - France Parrainages, et Norbert GOMAR, également administrateur de Parrainage 33.

1.4 Convention de partenariat entre les associations CFPE - France Parrainages et UDAF 13 afin de développer le parrainage de proximité dans le département des Bouches du Rhône

Les associations CFPE - France Parrainages et UDAF 13 ont signé une convention de partenariat le 18 avril 2016 pour une durée d'un an à compter de la date de signature. La convention, dont l'échéance initiale était prévue le 17 avril 2017, a été renouvelée par tacite reconduction. L'association CFPE - France Parrainages s'engage à soutenir le développement de l'activité de parrainages de proximité de l'association UDAF 13 dans le département des Bouches du Rhône. Un produit de 250 € a été comptabilisé sur l'exercice 2018 au titre de cette convention.

Administrateur concerné : Rémy OUVRARD, représentant des associations partenaires membre du réseau de CFPE - France Parrainages.

1.5 Convention de partenariat entre les associations CFPE - France Parrainages et Fédération Médico-sociale des Vosges afin de développer le parrainage de proximité dans le département des Vosges

Les associations CFPE - France Parrainages et Fédération Médico-sociale des Vosges ont signé une convention de partenariat le 1^{er} juillet 2016 pour une durée d'un an à compter de la date de signature. La convention, dont l'échéance initiale était prévue le 30 juin 2017, a été renouvelée par tacite reconduction. L'association CFPE - France Parrainages s'engage à soutenir le développement de l'activité de parrainages de proximité de l'association Fédération Médico-sociale des Vosges dans le département des Vosges. Un produit de 100 € a été comptabilisé sur l'exercice 2018 au titre de cette convention.

Administrateur concerné : Rémy OUVRARD, représentant des associations partenaires membre du réseau de CFPE - France Parrainages.

1.6 Convention de partenariat entre les associations CFPE - France Parrainages et UDAF 43 afin de développer le parrainage de proximité dans le département de la Haute-Loire

Les associations CFPE - France Parrainages et UDAF 43 ont signé une convention de partenariat le 20 avril 2018. L'échéance initiale de la convention est le 31 décembre 2018. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an. L'association CFPE - France Parrainages s'engage à soutenir le développement de l'activité de parrainages de proximité de l'association UDAF 43 dans le département de la Haute-Loire. Aucune contribution n'a été enregistrée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2018.

Administrateur concerné : Rémy OUVRARD, représentant des associations partenaires membre du réseau de CFPE - France Parrainages.

1.7 Convention de partenariat entre les associations CFPE - France Parrainages et Suzanne Parraine afin de développer le parrainage de proximité dans le département de la Vendée

Les associations CFPE - France Parrainages et Suzanne Parraine ont signé une convention de partenariat le 28 mars 2018 pour une durée d'un an à compter de la date de signature. La convention, dont l'échéance initiale est prévue le 28 mars 2019, est renouvelable par tacite reconduction. L'association CFPE - France Parrainages s'engage à soutenir le développement de l'activité de parrainages de proximité de l'association Suzanne Parraine dans le département de la Vendée. Un produit de 250 € a été comptabilisé sur l'exercice 2018 au titre de cette convention.

Administrateur concerné : Rémy OUVARD, représentant des associations partenaires membre du réseau de CFPE - France Parrainages.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous avons été avisés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1.1 Convention de partenariat entre les associations CFPE - France Parrainages et Parrains des Dômes afin de développer le parrainage de proximité dans le département du Puy de Dôme

Les associations CFPE - France Parrainages et Parrains des Dômes ont signé une convention de partenariat le 30 avril 2016 pour une durée d'un an à compter de la date de signature. La convention, dont l'échéance initiale était prévue le 29 avril 2017, avait été renouvelée par tacite reconduction jusqu'au 30 avril 2018. Cette convention n'a pas ensuite été reconduite. L'association CFPE - France Parrainages s'engageait à soutenir le développement de l'activité de parrainages de proximité de l'association Parrains des Dômes dans le département du Puy de Dôme. Aucune contribution n'a été enregistrée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2018.

Administrateur concerné : Rémy OUVRARD, représentant des associations partenaires membre du réseau de CFPE - France Parrainages.

1.2 Convention de partenariat entre les associations CFPE - France Parrainages et Julieva afin de développer le parrainage de proximité dans le département de la Côte d'Or

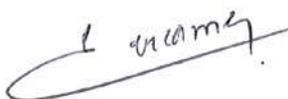
Les associations CFPE - France Parrainages et Julieva ont signé une convention de partenariat le 7 juin 2016 pour une durée d'un an à compter de la date de signature. La convention, dont l'échéance initiale était prévue le 6 juin 2017, avait été renouvelée par tacite reconduction jusqu'au 7 juin 2018. Cette convention n'a pas ensuite été reconduite. L'association CFPE - France Parrainages s'engageait à soutenir le développement de l'activité de parrainages de proximité de l'association Julieva dans le département de la Côte d'Or. Aucune contribution n'a été enregistrée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2018.

Administrateur concerné : Rémy OUVRARD, représentant des associations partenaires membre du réseau de CFPE - France Parrainages.

Paris-La Défense, le 3 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER



FRANCE
parrainages

“Partagez leurs rêves”



© France Parrainages



FRANCE
parrainages

“Partagez leurs rêves”

france-parrainages.org

Siège : 23, place Victor Hugo • 94270 Le Kremlin-Bicêtre • Tél. : +33 (0)1 43 90 63 00 • Fax : +33 (0)1 43 90 63 07 • siege@france-parrainages.org
Association humanitaire, loi de 1901 - Créée en 1947, habilitée à recevoir des dons et des legs du public